

Informations de base	
2023/0373(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	Procédure terminée
Prévention des pertes de granulés plastiques en vue de réduire la pollution par les microplastiques Subject 3.40.01 Industrie chimique, engrais, matières plastiques 3.70.05 Pollution marine et côtière, pollution par les navires et les hydrocarbures 3.70.12 Gestion des déchets, déchets ménagers, emballages, déchets industriels légers Priorités législatives Déclaration commune 2023-24	